ELECTIONS CST DU 3 au 10 DECEMBRE 2026

Comité Social Territorial

Syndicat Sud SDMIS SPP et PATS

SUD SDMIS

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu »

Chers collègues SPP et PATS,

Du **3 au 10 décembre 2026**, vous élirez vos représentants au **Comité social territorial (CST)**. Un scrutin déterminant pour nos effectifs, nos conditions de travail, notre santé, notre sécurité, notre pouvoir d'achat et l'avenir du SDMIS.

Les femmes et les hommes de SUD SDMIS sont avant tout des agents de terrain. Nous connaissons vos difficultés parce que nous les vivons aussi.

Notre engagement est clair : **écouter, alerter, proposer, négocier et agir**, y compris en justice lorsque cela s'avère nécessaire.

Indépendants de toute affiliation politique, nous défendons sans relâche les droits des SPP, des PATS et notre service public.

Présents sur le terrain, dans les instances et les mobilisations, nous portons vos revendications et veillons au respect des engagements pris.

Nous continuerons à agir pour **les effectifs, les conditions de travail, le pouvoir d'achat, la santé et sécurité de tous les agents.**

Merci pour votre accueil et votre confiance lors de nos visites dans les centres et les services.

Du 3 au 10 décembre 2026, votre vote renforcera notre représentativité et notre capacité à défendre vos droits.

À QUOI SERVENT LE CST ET LA F3SCT ?

LE CST — L'instance du dialogue social collectif

Le Comité social territorial est consulté sur les projets touchant à l'organisation et au fonctionnement des services : évolution des effectifs, réorganisations, temps et modalités de travail, politiques RH, lignes directrices de gestion, égalité professionnelle et conditions générales d'emploi. Ses avis ne remplacent pas la décision de l'administration, mais permettent aux représentants des agents d'exiger des explications, de formuler des propositions et de rendre visibles les désaccords.

LA F3SCT — La prévention au plus près du travail réel

Émanation du CST, la F3SCT traite notamment de santé physique et mentale, de sécurité, de prévention des risques professionnels et de conditions de travail. Elle examine les documents et mesures de prévention, contribue à l'analyse des risques, peut organiser des visites de services et participer à des enquêtes dans les cas prévus par les textes, notamment à la suite d'accidents graves. Elle intervient également sur les risques psychosociaux, l'exposition aux substances dangereuses et les mesures de protection.

Voter au CST, c'est aussi peser sur la représentation du personnel au sein de la F3SCT : ses membres ne sont pas élus directement au scrutin, mais désignés selon les règles applicables à partir des résultats du CST.

UNE PRIORITÉ : NE PLUS LAISSER LES RISQUES SANS RÉPONSE

La prévention ne se limite pas à des déclarations : elle exige des enquêtes sérieuses, une traçabilité, des corrections et un suivi









ÉLECTIONS CST DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 • COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL • SUD SDMIS

DOSSIERS SENSIBLES : NOTRE ENGAGEMENT SE MESURE AUX ACTES

SUICIDE DE NOTRE COLLÈGUE — RECONNAÎTRE, COMPRENDRE, PRÉVENIR

Le suicide récent de notre collègue impose respect, dignité et exigence de vérité. SUD accompagne les démarches visant à faire reconnaître l'imputabilité au service de ce décès. Nous demandons que les circonstances professionnelles soient examinées avec toute la rigueur nécessaire, que les éléments utiles puissent être établis et que des mesures de prévention des risques psychosociaux soient mises en œuvre. La reconnaissance n'est pas acquise : c'est précisément l'objet des démarches engagées.

AMIANTE — INTERVENTIONS DE TRÉVOUX ET DE VICHY

SUD travaille sur les expositions et contaminations à l'amiante signalées à l'occasion d'interventions spécifiques notamment à Trévoux et à Vichy. Nos demandes portent notamment sur la reconstitution des circonstances d'exposition, la traçabilité individuelle, l'information des personnels concernés, le suivi médical adapté et l'examen des responsabilités et mesures de prévention. Aucun agent exposé ne doit rester sans information ni accompagnement.

CANCERS PROFESSIONNELS — FAIRE RECONNAÎTRE LES DROITS

Nous soutenons les collègues et leurs familles dans les démarches de reconnaissance de cancers en lien avec les expositions professionnelles et dans les procédures contentieuses engagées lorsque cela est nécessaire. Toxicité des fumées, amiante, substances chimiques et PFAS : les expositions doivent être documentées et les demandes de reconnaissance examinées individuellement, avec des éléments médicaux et professionnels solides.

NOTRE BILAN : DES DOSSIERS PORTÉS, DES DROITS DÉFENDUS

- ✓ Actions et recours sur les congés fractionnés, les temps de travail et la prise en compte de l'habillage et du déshabillage.
- ✓ Défense de dossiers individuels : protection fonctionnelle, accidents de service, maladies professionnelles et imputabilité au service.
- ✓ Action contentieuse pour le respect de l'encadrement opérationnel dans les casernes à 10 SP.
- ✓ Dossiers de prévention suivis : agressions de sapeurs-pompiers, risques psychosociaux/organisationels et secourisme en santé mental.
- ✓ SUD, seule organisation à avoir alerté et obtenu les badges VIGIK pour les sapeurs-pompiers du SDMIS.
- ✓ SUD, seule organisation à avoir dénoncé les temps d'attente excessifs des VSAV aux urgences et leurs conséquences sur la réponse incendie.
- ✓ SUD, seule organisation à avoir porté la demande de caméras embarquées dans les véhicules pour renforcer la sécurité des équipages.

NOS CHANTIERS PRIORITAIRES AU CST ET EN F3SCT

- ✓ Effectifs : objectif de 150 recrutements SPP, avec des effectifs officiers et PATS adaptés.
- ✓ Santé au travail : fiches individuelles d'exposition, suivi médical, prévention des cancers, amiante, fumées et PFAS.
- ✓ Médecine de prévention : vérifier les qualifications, les missions et les moyens des médecins du SDMIS, notamment en matière de suivi préventif.
- ✓ Renforts feux de forêt (FDF) : appliquer les recommandations de l'ANSES et garantir une visite médicale aux SP engagés en campagne de renfort.
- ✓ PATS : proposer des formations gratuities aux gestes qui sauvent à tous les personnels administratifs, techniques et spécialisés.
- ✓ RPS et organisation : prévention du suicide, charge de travail, horaires atypiques, repos, droit à la déconnexion et traitement des alertes.
- ✓ Protection concrète : EPI adaptés aux missions et aux morphologies, protections auditives, visuelles, ergonomie des postes et sécurité des casernes.
- ✓ Carte professionnelle : obtenir son déploiement au SDMIS pour l'ensemble des personnels concernés (exemple : benefice de la gratuité des TER).
- ✓ Régimes de travail : garantir des organisations conformes à la loi, sans que les agents d'un régime servent de « bouche-trous » aux autres.
- ✓ Gardes : viser un taux d'équivalence de 20 h pour les gardes de 24 h et ouvrir l'accès à un régime cyclé pour les gardes de 12 h en préservant l'actuel.
- ✓ Équipes de renfort (EDR) : Respecter, clarifier et rendre coherent leur engagement.
- ✓ Congés de maladie ordinaire (CMO) : obtenir le maintien de 100 % de la rémunération pour les arrêts inférieurs à 90 jours.
- ✓ Pouvoir d'achat : obtenir une augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant.
- ✓ Spécialités : lutter contre les inégalités d'accès au prime de niveau 2 et permettre à chaque agent d'y accéder (motivation/attractivité et pouvoir d'achat).
- ✓ F3SCT exigeante : visites de terrain, suivi des plans d'action, enquêtes lorsque les conditions légales sont réunies et compte rendu des suites données.
- ✓ SPV : demander la mise en œuvre des garanties prévues par la décision du Conseil d'État du 9 juillet 2026 (n° 507853), et du 9 octobre 2026 concernant notamment la directive 2003/88/CE et son article 22 (OPTOUT).

Notre engagement : vous rendre compte des travaux, distinguer les avancées obtenues des revendications en cours et ne jamais abandonner les dossiers difficiles.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTRE VOTE COMPTE.
VOTEZ SUD SDMIS








ÉLECTIONS CST DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 • COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL • SUD SDMIS